DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260701-85DEL2607080DSP-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 19h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, Maire.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, GAUDIN Carine, POSSEMÉ Sébastien, GADESAUDE Cécile, BILLARD Dominique, GUILBERT-BLON Valérie, SOREL Anne-Marie, LOTELIER Monique, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, RAFFARD Marie, QUESSART Sarah, MAINSARD Stéphane, DYBA Mathieu, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, LENOUVEL Erwan, BERNIER Samantha, GOBERT Danielle.

Absents excusés : COURTOIS Diane, PÉRAN Patrick, ROUX Alban.

Absent : HARDOUIN Benjamin.

Pouvoirs : Mme COURTOIS à Mme GICQUEL, M. PÉRAN à M. PLUNIAN-BLOT, M. ROUX à Mme GANDAIS.

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°85-DEL-2026-07-080-DSP Modification du règlement intérieur des services périscolaires, extrascolaires (ALSH Le Petit Navire) du restaurant scolaire

Convocation en date du 24 juin
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 1er juillet 2026

Rapporteur : Gwénaëlle Quéruel

Exposé : Afin de rendre le règlement intérieur des services périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire plus lisible pour les familles, il est proposé de le simplifier et d'y intégrer plusieurs ajustements, tant sur le fond que sur la forme.

Les principales évolutions portent sur deux points :

- Une définition plus précise des critères d'attribution des places afin de renforcer la transparence ;
- La mise en place d'une gradation claire et progressive des sanctions, permettant aux familles de mieux comprendre les mesures appliquées selon les comportements constatés et aux services d'en faciliter la mise en œuvre.

Le reste du règlement a également été allégé et reformulé afin d'en faciliter la lecture.

Le règlement a été transmis à la Caisse d'Allocations Familiales qui a émis un avis favorable.

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

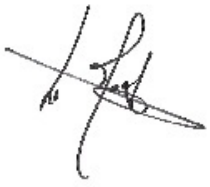
Le Conseil Municipal est sollicité pour :

Article unique : **Approuver** le règlement de fonctionnement des services périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire (joint en annexe) qui sera applicable au 1er septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260701-85DEL2607080DSP-DE

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL